

## Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le 15 septembre 2023 à 20h30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Jean-Bernard Benac, Fabrice Courtiol, Raoul Debar, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Nelly Van Marle, Gérard Van Marle,

Excusés : Guillaume Baccon, Benoit Lafargue, Florence Tissandié Vergne

Véronique LABRANDE est désignée secrétaire de séance.

### Rappel de l'ordre du jour :

- ⇒ Financement des activités physiques à UFOLEP 46 pour la saison 2023-2024 ;
- ⇒ Projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau rive gauche du Lot - Croix de Rigal ;
- ⇒ Amortissement subvention de la pose des horloges astronomiques ;
- ⇒ Décision modificative n°2 – Budget primitif commune 2023 ;
- ⇒ Complément 3 : attribution des subventions sur budget 2023 ;
- ⇒ Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### ⇒ **Financement des activités physiques à UFOLEP 46 pour la saison 2023-2024**

L'UFOLEP 46 propose des activités physiques adaptées aux seniors. Des séances hebdomadaires dont l'objectif est d'utiliser une multitude d'activité physique afin de développer et s'approprier les capacités physiques utiles aux gestes de la vie quotidienne. Par une approche conviviale et ludique, la fédération valorise l'épanouissement individuel et le bien-être psychosocial.

Monsieur Le maire rappelle au conseil municipal que l'UFOLEP 46 est intervenue dans la salle associative de Cournou une fois par semaine lors de la saison 2021-2022 puis lors de la saison 2022-2023. Aucune cotisation n'avait été demandée la première année car nous avons bénéficié d'un financement du Département, CARSAT, MSA, CPAM, AGIRC-ARRCO, Mutualité française, ANAH. Pour l'année 2022-2023, la prestation a coûté 1500€, moins la demande de participation de 20€ par inscrit soit un coût final de 860€.

Devant ce succès, Monsieur le maire propose de renouveler ces activités physiques pour la saison 2023-2024 (année scolaire : septembre/juin). Le coût de cette prestation est de 1 600€ pour 30 séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de financer l'UFOLEP 46 à hauteur de 1 600 € pour la saison 2023-2024 et demande une participation de 24 € par inscrit, pour la saison 2023-2024.

#### ⇒ **Projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau rive gauche du Lot - Croix de Rigal**

A la demande de Monsieur le Maire et dans le cadre de la valorisation touristique et de développement des activités de pleine nature sur le territoire de la commune, la fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose de réaliser un dossier en fonction des observations de terrain et des critères à intégrer. Elle réalisera un plan permettant à la commune de solliciter des entreprises pour la réalisation de la rampe. Le dossier complété sera transmis pour validation à la DDT.

Monsieur le maire informe les conseillers que le devis d'assistance s'élève à 750€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retire la délibération.

#### ⇒ **Amortissement subvention de la pose des horloges astronomiques**

A la demande de la trésorerie de Gourdon, il est nécessaire d'amortir la subvention de la pose des horloges astronomiques sur un an. Pour rappel, cet investissement de 1 359,40€ a été réalisé sur le budget 2022.

Pour ce faire, une décision modificative devra être prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir la subvention de la pose des horloges astronomiques sur un an.

⇒ **Décision modificative n°2 – Budget primitif commune 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour amortir la subvention versée dans le cadre de la pose d'horloges astronomiques il est nécessaire de prendre la délibération suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
<b>D68_c/681</b> : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	<b>+ 1 360€</b>	
<b>D023</b> - Virement à la section d'investissement	<b>1 360€</b>	
<b>R021</b> – Virement de la section de fonctionnement		<b>1 360€</b>
<b>R28_c/28041511</b> : Amortissement des immobilisations / Biens mobiliers, matériels et études	<b>+ 1 360€</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

⇒ Complément 3 : Attribution des subventions sur budget 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune a octroyé des subventions aux associations, par délibération, pour un montant de 5 670€. Il convient aujourd'hui de procéder à un complément.

Le conseil municipal vote le complément des subventions accordées, comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSÉS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Solidarité MAROC	500	5	3	0
Solidarité Restaurants du cœur	500	5	3	0

Soit un montant provisoire de subventions accordé aux associations au titre du budget 2023 de 6 670€ (délibérations n°2023-03 et 2023-08 et 2023-13 comprises).

⇒ **Questions diverses**

- Le prochain congrès des maires du Lot se déroulera le 20 octobre au Parc des expositions à FONTANES.
- Visite de la SOCOTEC le mercredi 20/09 pour la vérification des installations électriques.
- Coupure de courant le 26 septembre pour finalisation éclairage route de la Croix de Rigal, au niveau du bourg.
- Cet été, deux groupes de jeunes ont été reçus par la commune. Un groupe qui a réalisé un chantier jeunes (réfection de la main courante du grand stade de foot). Un groupe a réalisé un film sur les habitants et la vie du village. Le film a été projeté en fin de semaine aux habitants de la commune.
- La taxe foncière : la commune n'a pas augmenté les taxes d'un point de vue part communale, seul l'état a augmenté.
- Du 8 au 12 mai 2024, le comité départemental du Lot organise une manifestation VVT où prêt de 2000 vététistes sont attendus. Le 11 mai, ils passeront sur notre commune.
- Le collège de Luzech projette, pour les classes de 4<sup>ème</sup>, un séjour en Angleterre du 24 au 30 mars 2024. Il demande une participation aux collectivités. Le conseil municipal accorde une aide aux élèves de la commune. Délibération lors d'un prochain conseil municipal.
- La charte riverains et distances de sécurité pour les viticulteurs : cette charte est disponible en mairie.

- Les travaux de la mairie intérieure : les plans sont terminés, le permis de construire devrait être déposé dans les jours qui viennent.
- Le PSVD'OLT : les membres du bureau ont été changés.
- Collectivités Forestières Occitanie : filières forêts / bois. Un programme de sensibilisation est établi.
- La commune a été reconnue comme sinistrée pour catastrophes naturelles, suite aux dégâts dus à la sécheresse de 2022.
- DUP : déclaration d'utilité publique. Le dossier relatif à la parcelle située à côté de la salle communale de Cournou est en cours.
- AQUARESO : le SDIS ne s'occupe plus de la vérification des bornes pompiers. C'est AQUARESO qui effectue les vérifications. Il n'y a aucune borne pompiers sur la commune.
- Eclairage public : les horaires ont été modifiés et la lumière reste éteinte la nuit.
- Défibrillateur : un deuxième appareil va être installé Aux Roques.
- Eglise du bourg : des pierres tombent du toit. Un arrêté va être pris pour interdire le stationnement devant l'église.
- Assemblée générale du Bondon : des travaux ont été demandés à la mairie. Les demandes sont en cours d'étude afin d'être réalisées.
- Les cloches des Roques : des visites périodiques sont programmées et des travaux ont été réalisés pour un montant de 1700 € suite à la dernière visite.
- Un devis a été établi pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes de Saint-Vincent pour un montant de 7 004.81 € TTC.
- Cournou : la pompe à chaleur de la salle communale est toujours défectueuse. L'entreprise de maintenance doit intervenir.
- Colombarium de Cournou : il reste une place. Il est prévu d'en installer un dans le cimetière du bourg.
- La lettre communale : elle va être distribuée dans les jours suivants.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

La secrétaire de séance,  
Véronique LABRANDE

Le Maire,  
Raouï DEBAR

